

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2010

L'an deux mil dix, le vingt neuf juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation en date du 22 juillet 2010 de Mme Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents: Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Thierry BENOUEAU, Jean VRIGNON, Sonia GINDREAU, Bernard VOLLARD, Joël THOREZ, Alain MICHEAU, Claude SEME, Olivier VRIGNON, Nadège DORIE, Noëlle DUCLOUT, Jean-Claude MARQUET, Maguy GATINEAU, Jean-Pierre PETORIN, Alain FÈVRE, Karen TAUGAIN.

Étaient excusés:

Yvonnick BOSSY qui donne procuration à Bernard VOLLARD  
Anne OYSELLET qui donne procuration à Patricia TISSEAU

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance Madame Marie-Marguerite GATINEAU.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

R.A.S.

**Modification de l'ordre du jour**: compte tenu de certaines urgences il est demandé au conseil municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour de la présente séance le point suivant :

- ❖ précisions concernant les tarifs de mise à l'eau,

Le conseil municipal donne son accord pour inscrire ce nouveau point à l'ordre du jour.

### 10-07-35 PISTE CYCLABLE DEPARTEMENTALE – APPROBATION DU DCE ET SOLLICITATION DES SUBVENTIONS

Après avoir examiné le projet de piste cyclable départementale présenté par la SAET, la commission voirie a quelque peu modifié celui-ci.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer définitivement sur ce projet tel que présenté dans le dossier de consultation des entreprises. Ce projet prévoit la création d'une piste cyclable qui partira du rond point de la Tourette jusqu'à l'intersection avec le chemin de Raquebourse soit une longueur totale de 2 200 mètres.

La dépense totale pour cet aménagement est estimée à 1 034 466 € HT pour les travaux qui se décomposent en 2 lots (lot voirie, assainissement, eaux pluviales et lot espaces verts).

Il est précisé que cette piste cyclable sous maîtrise d'ouvrage de la commune est à l'initiative du Conseil Général pour poursuivre les pistes du littoral. Aussi, celle-ci sera subventionnée par le Conseil Général et le Conseil Régional à hauteur de 90 % pour les itinéraires en site propre.

Il est proposé à l'assemblée municipale :

- d'approuver le projet de piste cyclable départementale tel que présenté,
- de solliciter le Conseil Général et le Conseil Régional pour obtenir les subventions prévues dans le cadre des itinéraires cyclables d'intérêt départemental en site propre
- de donner son accord pour le lancement de ces travaux seulement après accord des subventions escomptées à hauteur de 90 %
- d'autoriser Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet

**Propositions adoptées à l'unanimité.**

Commentaire :

Les chiffres définitifs du projet et de la participation de la commune seront connus après la consultation prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2010. Dans un 1<sup>er</sup> temps, les effacements de réseaux seront réalisés avant la fin de l'année et à la charge du Conseil Général.

### **10-07-36 RESTAURATION DE L'EGLISE**

Mme le Maire rappelle l'exposé fait lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2010. A l'occasion de celui-ci, Marie-Pierre NIGUES – architecte du Patrimoine – a présenté le diagnostic de l'église Ste Radegonde ainsi que les travaux de restauration à envisager dont le coût total est estimé à 1 743 548,41 € TTC.

Ceux-ci sont subventionnables par la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des monuments historiques à hauteur de 40 % du montant HT, par le Conseil Général à hauteur de 20 à 40 % selon la commune, par le Conseil Régional à hauteur de 20 % sur le montant TTC mais uniquement pour les travaux de restauration extérieure. D'autres aides d'organismes privés peuvent être sollicitées en complément des aides publiques telle que La Fondation du Patrimoine.

Compte tenu de l'importance des travaux, il conviendra aussi de solliciter nos parlementaires dans le cadre de leur enveloppe budgétaire.

Il est aussi précisé que ces travaux importants de restauration seraient réalisés en 4 phases sur 4 exercices budgétaires à savoir :

Travaux extérieurs

- 1) Chapelle nord et clocher .....402 907,68 € TTC
- 2) Nef .....458 495,69 €
- 3) Transept nord.....430 289,00 €

Travaux intérieurs

- 4) ensemble du bâtiment.....451 856,04 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ce projet de restauration de l'église et d'autoriser Mme le Maire à solliciter toutes les subventions publiques accordées pour ce type de travaux sur monument historique ainsi que faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir des aides d'organismes privés.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

Commentaire :

Il est aussi précisé qu'un dossier est en cours d'instruction dans le cadre d'un plan lumière pour la mise en valeur nocturne de ce bâtiment. Si le dossier est accepté, ces travaux seraient subventionnés à 90 %.

### **10-07-37 AMENAGEMENT D'UN ECO-QUARTIER « ILE PERDUE » - CHOIX DES OUTILS D'AMENAGEMENT**

Mme le Maire rappelle la présentation qui a été faite par Vendée Expansion au sujet de l'étude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un éco-quartier à vocation d'habitat pour les futures zones à urbaniser situées au nord de la commune.

Une étude comparative entre le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) et la zone d'aménagement concertée (ZAC) a été remise lors de cette réunion, montrant les avantages et les faiblesses de ces deux outils.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le choix des outils d'aménagement, avant de poursuivre ce dossier.

- ✓ Vu la note de synthèse présentée par Vendée expansion,
- ✓ Considérant l'enjeu en terme d'aménagement de cette zone d'habitat futur de 41 ha,
- ✓ Considérant les avantages certains de la Z.A.C à savoir maîtrise foncière, maîtrise de l'aménagement, financement des équipements publics, information du public, bilan financier clairement établi,

#### **Le conseil municipal**

- ✓ **décide de réaliser l'opération d'aménagement de l'éco-quartier de l'île perdue selon la procédure de la ZAC, procédure qui doit être précédée d'une concertation permettant d'informer les habitants, associations et autres personnes concernées pendant la durée d'élaboration du projet.**
- ✓ **fixe les modalités de concertation suivantes : articles dans la presse et dans le bulletin municipal, mise à disposition du public en mairie des documents relatifs au projet, mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les avis et réunion publique dont le lieu et l'heure seront définis et communiqués ultérieurement par voie de presse.**
- ✓ **autorise Le Maire à engager cette concertation préalable à la création de la ZAC et à signer toutes pièces relatives aux décisions de cette délibération.**

### **10-07-38 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2010/2011**

Le conseil municipal doit se déterminer sur les tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Les tarifs actuels sont les suivants (ils avaient été augmentés de 2 % en 2009):

- 2,55 € pour les enfants
- 5,10 € pour les enseignants
- 1,90 € pour les repas vendus à l'OGEC

Les tarifs suivants sont proposés pour l'année scolaire 2010/2011 :

- 2,60 € pour les enfants
- 5,20 € pour les enseignants
- 1,95 € pour les repas vendus à l'OGEC

Il est rappelé que les familles jardaises connaissant des problèmes financiers pourront solliciter le C.C.A.S. pour une aide ponctuelle.

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

### **10-07-39 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il faut prévoir le remplacement de l'agent « aide cuisine » qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 12 septembre 2010. L'agent travaillait à temps partiel sur un poste à temps complet. Le recrutement d'un nouvel agent est prévu au 6 septembre 2010 à raison de 28 heures hebdomadaires. Les modifications suivantes doivent donc être apportées au tableau des effectifs :

- suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – temps complet – à compter du 12 septembre 2010
- création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 28 h hebdomadaire à compter du 6 septembre 2010.

***La modification du tableau des effectifs proposée est adoptée à l'unanimité.***

### **10-07-40 CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR PALIER LE DEPART D'UN AGENT**

Suite au départ du responsable du service « espaces verts », un recrutement est en cours pour pourvoir le poste au 1<sup>er</sup> octobre.

Cependant, les candidatures étant recevables jusqu'à la fin du mois de juillet, il sera quasiment impossible que la personne sélectionnée puisse se libérer pour cette date compte tenu des préavis légaux (3 mois).

Il est donc proposé de créer un emploi à durée déterminée d'un mois renouvelable 2 fois si nécessaire afin de faire la jonction entre le départ de l'actuel responsable et l'arrivée de son futur remplaçant.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

### 10-07-41 SOUSCRIPTION POUR PANNEAUX SIGNALIQUES

Après accord du propriétaire de la Couscoussière pour la mise en place de panneau signalant son activité, il est demandé au conseil municipal d'accepter la souscription de l'établissement « La Couscoussière d'Hocine » pour la mise en place de pré-enseignes sur les supports municipaux en fonction du nombre prévu par le règlement local de publicité.

- coût d'acquisition : .....568,28 €
- montant de la souscription : .....568,28 €

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

### 10-07-42 ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande de la Trésorerie de Moutiers les Mauxfaits, le conseil municipal est sollicité pour émettre son avis sur les admissions en non valeur des titres suivants correspondant principalement à des repas au restaurant scolaire ou des droits de places (convention annuelles) pour la période de 2006 à 2009 :

- titre n° 90 du 07/04/06 pour 0,50 €
- titre n° 129 du 27/05/2008 pour 5,38 €
- titre n° 238 du 11/07/2008 pour 64,40 €
- titre n° 293 du 26/07/2007 pour 18,00 €
- titre n° 306 du 04/08/2009 pour 27,50 €
- titre n° 412 du 04/09/2006 pour 157,00 €
- titre n° 490 du 17/11/2009 pour 0,60 €
- titre n° 511 du 11/10/2006 pour 59,25 €
- titre n° 701 du 19/12/2006 pour 69,13 €

Soit un total de 401.76 €

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

### 10-07-43 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Afin d'intégrer l'avance forfaitaire versée en 2009 à la SACER sur le marché voirie Pierre Curie/ Goffineaux, il convient de prévoir les écritures budgétaires suivantes au chapitre 041 (opérations patrimoniales) pour effectuer les opérations d'ordre :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2151/01- Intégration avance	25 384	238/01 - Intégration avance	25 384
<b>Total</b>	<b>25 384</b>	<b>Total</b>	<b>25 384</b>

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **10-07-44 OCTROI D'UNE SUBVENTION A VENDEE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PSLA SUR LE LOTISSEMENT « LE DOMAINE DES SAULNIERS »**

Vendée Habitat, Office Public de l'Habitat, élabore actuellement un projet de construction de 5 logements en Prêt Social Location-Accession (PSLA) sur le lotissement « Le Domaine des Saulniers », à Jard sur Mer.

La commune de Jard sur Mer s'est engagée à favoriser l'accèsion à la propriété sur son territoire, notamment à travers le dispositif du Pass Foncier (Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008 et Délibération modificative du 5 mars 2009).

Or, le dispositif du Pass Foncier, et la subvention communale de 3 000 € y afférant, ne s'applique pas dans le cas du PSLA.

Souhaitant malgré tout poursuivre sa démarche en faveur de l'accèsion à la propriété, la commune de Jard sur Mer a proposé à Vendée Habitat de lui attribuer une subvention de 15 000 € au titre de l'acquisition de foncier pour la construction de 5 PSLA sur le lotissement « Le Domaine des Saulniers », soit une aide de 3 000 € par logement.

- La commune pourra verser la subvention de 15 000 € à Vendée Habitat en deux temps :
- 50% du montant de la subvention seront distribués au démarrage du chantier, soit 7 500 € ;
  - Les 50% restants seront versés à la réception de tous les logements, soit 7 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **décide d'accorder à Vendée Habitat une subvention de 15 000 € pour la construction de 5 logements PSLA sur le lotissement « Le Domaine des Saulniers », soit 3 000 € par logement.**
- **s'engage à verser la subvention de 15 000 € à Vendée Habitat en deux temps : 50% du montant de la subvention seront distribués au démarrage du chantier, soit 7 500 €, les 50% restants seront versés à la réception de l'ensemble des logements, soit 7 500 €.**

## **10-07-45 C.C.T: PRISE DE COMPETENCE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ET LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS**

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du CTU, l'agence TEE CONSEIL a été choisie pour réaliser une étude sur l'enfance-jeunesse sur le territoire du SymPTAMM.

Devant la diversité du territoire et des attentes des différentes collectivités, l'étude a été menée avec un travail spécifique sur chaque Communauté de communes.

Sur le Talmondais, ce travail a été réalisé par la Commission des affaires sociales et l'agence TEE.

Le schéma de développement enfance-jeunesse du Talmondais établi à l'issue de cette étude comprend 5 actions :

- Action 1 : Mettre en œuvre le schéma
- Action 2 : Développer la professionnalisation et l'accompagnement des assistantes maternelles (Relais Assistantes Maternelles)
- Action 3 : Développer les lieux d'accueil enfants-parents
- Action 4 : Structurer en vue de la mise en réseau des acteurs et la mise en place de partenariats de projet, de la création d'un pôle dans le domaine de la jeunesse
- Action 5 : Accessibilité des services.

Le Bureau communautaire du 23 juin 2010 propose de mettre en œuvre en priorité les actions suivantes :

- Action 2 : Développer la professionnalisation et l'accompagnement des assistantes maternelles (Relais Assistantes Maternelles)
- Action 3 : Développer les lieux d'accueil parents-enfants.

Mme le Maire explique que pour mettre en place ces actions, il est nécessaire que la Communauté de Communes du Talmondais en ait la compétence, et par conséquent, de modifier ses statuts.

Conformément à la délibération DEL 2010-040 du 7 juillet 2010 de la Communauté de communes du Talmondaï, il propose donc d'approuver la modification suivante des statuts de la Communauté de communes :

*Article 2 : La Communauté de Communes du Talmondaï exerce de plein droit, aux lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :*

*5- Action sociale d'intérêt communautaire :*

- *Mise en place et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) sur le territoire de la Communauté de communes*
- *Mise en place et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents sur le territoire de la Communauté de communes.*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité, moins 1 abstention (M. BOSSY)**

**Vu la délibération DEL 2010 – 040 du 7 juillet 2010 de la Communauté de communes du Talmondaï,**

**Approuve la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes :**

*Article 2 : La Communauté de Communes du Talmondaï exerce de plein droit, aux lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :*

*5- Action sociale d'intérêt communautaire :*

- *Mise en place et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) sur le territoire de la Communauté de communes*
- *Mise en place et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents sur le territoire de la Communauté de communes.*

## **10-07-46 TARIFS DE MISES A L'EAU - PRÉCISIONS**

Le Maire expose que lors de sa séance du 29 avril 2010 le conseil municipal avait décidé, sur proposition du conseil portuaire, de mettre en place un système d'accès à la cale de Morpoigne pour mise à l'eau par jetons. Aussi les tarifs de ces jetons ont été fixés à savoir 6€ par jeton et 25€ pour 5 jetons. Le titre de cette délibération du 29 avril étant « modification des tarifs portuaires » il est bien entendu que ceux-ci remplaçaient et annulaient de fait les tarifs précédents fixés à l'année, au mois et à la journée puisque le système par carte de ce mode d'accès était supprimé.

**Le conseil réaffirme cette position quand aux nouveaux tarifs d'usage de la cale de Morpoigne et précise que les précédents tarifs fixés en décembre 2010 sont caduques.**

**2009**

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ART. L 2 122.22**

R.A.S.

## **Arrêtés du Maire pour D.I.A.**

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2007, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

<b>N° de DIA</b>	<b>Désignation cadastrale</b>	<b>Adresse</b>	<b>Superficie</b>	<b>Prix</b>	<b>Préemption</b>
027-10	AP 437	21 rue de Morpoigne	43,83 m <sup>2</sup>	150 000,00 € + frais	N
028-10	AL 741	rue de la Caserne des Saulniers	752 m <sup>2</sup>	131 600,00 € + frais	N
029-10	AL 670	rue de la Perpoise	468 m <sup>2</sup>	75 800,00 € + frais	N
030-10	AE 196 et 260	Les Sables de la Grange	44,87 m <sup>2</sup>	129 050,00 € + frais	N
031-10	AW 28	32 rte de Madoreau	993 m <sup>2</sup>	280 000,00 € + frais	N
032-10	AR 1072	4 bis rue des Câlînes	500 m <sup>2</sup>	235 000,00 € + frais	N
033-10	AT 366	37 bis route de Ragounite	614 m <sup>2</sup>	91 000,00 € + frais	N
034-10	AL 273	1 rue des Tourterelles	430 m <sup>2</sup>	205 000,00 € + frais	N

035-10	AP 681 et 611	4 rue des Hortensias	140 m <sup>2</sup>	100 000,00 € + frais	N
036-10	AV 280	15 route de la Forêt	660 m <sup>2</sup>	125 000,00 € + frais	N
037-10	AM 664	imp. de la Halle	529 m <sup>2</sup>	87 285,00 € + frais	N
038-10	AP 819	1 rue des Echolères	38,98 m <sup>2</sup>	112 000,00 € + frais	N
039-10	AN 428	rue du Boisdet	217 m <sup>2</sup>	130 000,00 € + frais	N
040-10	AM 47	4 rue des Vanneaux	361 m <sup>2</sup>	220 000,00 € + frais	N
041-10	ZD 679	lotissement Le Sablon – lot 16	577 m <sup>2</sup>	94 500,00 € + frais	N
042-10	AP 110 et AO 279	21 rue de la République	523 m <sup>2</sup>	188 000,00 € + frais	N
043-10	AW 372	76 rue des Conches Ractées	940 m <sup>2</sup>	200 500,00 € + frais	N
044-10	AL 728	lotissement le Gd Essart – lot 22	633 m <sup>2</sup>	115 455,00 € + frais	N
045-10	AN 234	31 rue Pasteur	29 m <sup>2</sup>	23 500,00 € + frais	N
046-10	AS 578	20 rue du Fief l'Abbesse	544 m <sup>2</sup>	240 000,00 € + frais	N
047-10	AM 233	35 rue du Fief l'Abbesse	600 m <sup>2</sup>	170 000,00 € + frais	N
048-10	AR 1023	10 rue de la Courbe d'Or	452 m <sup>2</sup>	195 000,00 € + frais	N
050-10	AP 572	21 rue du Moulin de Bellevue	29,32 m <sup>2</sup>	160 000,00 € + frais	N
051-10	AR 260	27 rue du Gal de Gaulle	519 m <sup>2</sup>	160 000,00 € + frais	N
055-10	AL 716	Le Grand Essart de la Grange	558 m <sup>2</sup>	100 440,00 € + frais	N
056-10	AL 712	Le Grand Essart de la Grange	500 m <sup>2</sup>	90 000,00 € + frais	N
057-10	AP 437 (lots 5et 10)	21 rue de Morpoigne	43,83 m <sup>2</sup>	150 000,00 € + frais	N
060-10	AR 797-770-769	8 rue des Câlînes	598 m <sup>2</sup>	191 000,00 € + frais	N
061-10	AL 731	Lot Domaine des Saulniers (lot 25)	483 m <sup>2</sup>	37 674,00 € + frais	N
062-10	AL 730	Lot Domaine des Saulniers (lot24)	312 m <sup>2</sup>	24 336,00 € + frais	N
063-10	AL 729	Lot Domaine des Saulniers (lot23)	343 m <sup>2</sup>	26 754,00 € + frais	N
064-10	AL 732	Lot Domaine des Saulniers (lot26)	388 m <sup>2</sup>	30 264,00 € + frais	N
065-10	AL 733	Lot Domaine des Saulniers (lot27)	380 m <sup>2</sup>	29 640,00 € + frais	N

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ Navettes électriques « L'Océane » :

Un point est fait sur les fréquentations.

### ❖ Prochaines épreuves de l'Office Municipal des Sports et Loisirs

17<sup>ème</sup> Natathlon : dimanche 8 août au port de plaisance

4<sup>ème</sup> Trail : dimanche 22 août au village de la Vinière

### ❖ Présentation du projet d'aménagement du secteur Perpoise/Eglise

Le projet arrêté par la commission, suite aux différentes réunions et ateliers, est présenté aux élus. La consultation des entreprises pourrait se faire au 2<sup>ème</sup> semestre 2010 avec une 1<sup>ère</sup> phase de travaux qui concernerait la rue de la Perpoise en 2011 après accord des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 23 h 00.

Le Maire  
Mireille GREAU

La secrétaire  
Marie-Marguerite GATINEAU